

CHALLENGE DAY'S - La Châtre 36
12 & 13 Août 2023
BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner complété et signé à
Les Amis du Challenge Honda 125
8, résidence du Pornand - 44210 - PORNIC

A remplir en lettres majuscules et lisiblement S.V.P. Joindre une **ENVELOPPE TIMBREE** avec votre adresse pour l'envoi de votre confirmation d'engagement.

L'original de votre permis vous sera demandé lors du contrôle administratif sur site.

NOM		PRENOM	
ADRESSE			
TEL		E.MAIL	

Véhicule(s) acceptés et conforme(s) au règlement technique
125cc 4tps – 50cc, 125cc, scooter tôle 2tps – motos 2tps et 4 tps de 250cc à 400cc.
Véhicules de plus de 30 ans.

Marque		Type		Cylindrée		Année	
Marque		Type		Cylindrée		Année	

Tarif : 130€* (ou 200€ **)

110€*(ou 180€ **) pour les membres des « Amis du Challenge Honda 125 »

*Tarif pour une ou deux motos dans la même série.

**Si une deuxième moto inscrite dans une autre catégorie.

Paiement par chèque à l'ordre de « **LES AMIS DU CHALLENGE HONDA 125** »

L'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de votre règlement.

A nous retourner daté et signé par le pilote. **Clôture des inscriptions au 1er Juillet 2023.**

Je règle	€
----------	---

En plus de l'assurance RC organisateur et pilotes, nous vous proposons une assurance complémentaire « Protection pilote » souscrite auprès de LENEVETTE-ASSURANCES.

Option A : 20€ et Option B : 70€ . Voir chapitre 3 et annexe 2

Décharge de responsabilité :

L'utilisateur reconnaît, par la signature de la présente décharge, participer aux séries de roulage, organisées par « Les Amis du Challenge Honda 125 », de son plein gré, sous son entière responsabilité et déclare accepter les risques et responsabilités inhérents à la pratique de cette discipline.

Il renonce ainsi irrévocablement à tout recours, pour lui-même et tous ses ayants droits et à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs, l'équipe de secours, les commissaires de piste, les bénévoles, en cas de dommages matériels et/ou corporels causés ou subis sur les abords et sur le circuit de La Châtre.

Il déclare être le seul conducteur de la moto désignée ci-dessus et que celle-ci fait moins de 90 décibels.

Il est informé et accepte que l'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecte pas les consignes ou signaux de sécurité et dont la conduite est jugée dangereuse pour elle-même et/ou les autres.

Équipement complet en cuir, dorsale obligatoire, casque et gants homologués CE, bottes moto.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et des officiels.

Lu et approuvé,

Le

REGLEMENT CHALLENGE DAY'S 12 & 13 AOÛT 2023

1. Présentation :

Les Amis du Challenge Honda 125, locataire du circuit Maurice Tissandier de La Châtre (36), les 12 et 13 août 2023, mettent à la disposition des propriétaires de motos solo, le circuit sur lequel ils pourront évoluer hors de toute notion de compétition, Cette manifestation étant une démonstration de véhicules anciens, il n'y aura aucun classement.

Le chronométrage et le panneautage des pilotes sont strictement interdit.

2. Véhicules admis :

La démonstration est ouverte aux motos de tourisme, compétition, supérieure à 30ans d'ancienneté, ainsi qu'aux machines exceptionnelles présentant un intérêt technique ou esthétique. De plus, cette manifestation est réservée aux motos de petites cylindrées, laquelle sera au maximum de 400cc.

La limite impérative du bruit des véhicules est fixée en deçà de la limite de 90db (règlement du circuit).

3. Assurance et permis :

Les véhicules, participants à cette manifestation, sont réputés être assurés par leur propriétaire pour ce qui concerne leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Les participants devront présenter lors du contrôle administratif un permis de conduire valide au moment de la manifestation.

L'organisateur a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Organisateur et Participants couvrant les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport auprès de LENEVETTE-ASSURANCES.

Du plus, les participants, qui le souhaitent, pourront souscrire une garantie facultative supplémentaire individuelle accident proposée avec l'engagement par notre assureur LENEVETTE-ASSURANCES. **Voir ANNEXE 2**

CETTE ASSURANCE EST A SOUSCRIRE DIRECTEMENT EN LIGNE SUR LE SITE DE L'ASSUREUR.

Attention, pour les possesseurs d'une licence FFM, celle-ci n'est pas valide sur ce roulage.

Tout conducteur pénétrant sur le circuit doit-être majeur et titulaire du permis correspondant à la cylindrée de la machine et en cours de validité à la date de la manifestation.

4. Sécurité :

Chaque participant devra être équipé d'un casque intégral homologué, d'une combinaison de cuir, d'une protection dorsale, de gants en cuir et de bottes en cuir recouvrant les chevilles.

Les machines engagées devront être présentées au contrôle technique avant le début de la manifestation.

Les bouchons de vidanges et de remplissage d'huile devront obligatoirement être freinés.

Tout défauts ou anomalies constatés, par les contrôleurs, devront être corrigés sous peine de se voir refuser l'accès à la piste.

L'organisateur s'engage à assurer au mieux la sécurité de la manifestation, notamment par la présence de commissaires et de moyens de secours compétents.

5. Responsabilité :

Chaque participant est responsable de sa personne et de ses biens dans l'enceinte du circuit.

En signant le bulletin d'inscription, le participant adhère à l'esprit de la manifestation, accepte les risques personnels liés à la pratique de la moto et s'engage, en cas d'accident, à ne pas poursuivre en responsabilité ni l'organisateur ou ses préposés, ni d'autres participants, ni d'éventuels spectateurs.

6. Respect du lieu et discipline :

Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur du circuit. (Voir annexe 1)

Un tapis environnemental est obligatoire sous la machine en stationnement dans son stand.

Nos amis les bêtes doivent rester en laisse dans l'enceinte du circuit. Les mini motos ou autres trottinettes électrique sont interdites.

7. Droit à l'image :

Toute personne accepte que son image prise dans l'enceinte du circuit et pendant la manifestation mentionnée ci-dessus, soit diffusée dans toutes publications, journaux ou autres supports à titre gratuit sans aucune compensation financière et/ou matérielle. Les Amis du Challenge Honda 125 s'engage, en cas d'utilisation d'image à le faire à titre gratuit et n'en recevra aucune compensation financière et/ou matérielle.

8. Réclamations :

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation.

L'organisateur se réserve le droit, de raccourcir, d'annuler une série pour quelques raisons que ce soit (sécurité, météo défavorable, force majeure, etc...)

Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisateur.

9. Remboursement de l'engagement :

En cas de désistement d'un participant, dans le mois qui précède la manifestation, et pour quelques raisons que se soit autre que maladie, son engagement ne sera pas remboursé.

Le comité organisateur, pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui-même de juger, se réserve le droit de refuser un engagement, une inscription, de modifier les catégories avant la date limite d'inscription, pour les besoins de l'organisation.

ANNEXE 1 :

ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR DU CIRCUIT

- Interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement du parking**
- Une bâche doit être, au préalable, déposée sous chaque véhicule**
- Tout dépôt ou vidange est interdit**
- L'abandon de pneumatique est interdit**
- Interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et les équipements du circuit**
- Tout matériel apporté devra être remporté**
- Toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable**
- Les concurrents ou participants doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) ainsi que leurs déchets.**

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

Le comité de gestion du circuit

ANNEXE 2 :

Assurance complémentaire Pilote disponible a prendre directement sur le site de l'assureur,

Attention, bien prendre pour les 2 jours soit 20€ ou 70€.

Si vous avez plus de 70 ans, cette assurance n'est pas possible.

<https://www.lenevette-assurances.com/souscription-assurance-sur-piste>

Protection Corporelle du Pilote

Garantie acquise au participant résidant en Union Européenne et Suisse sur circuit permanent asphalte homologué, hors compétition

Territorialité : Europe

- **Garantie acquise au participant résidant en Union Européenne et Suisse**

10 €

Capital décès 35 000 €

Capital invalidité* 90 000 €, franchise relative 10%

**(réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle)*

- [Conditions Spéciales IA](#)
- [Conditions Générales IA](#)

Protection Corporelle du Pilote

Garantie acquise au participant résident en France, bénéficiant d'un contrat de travail français, hors compétition, sur circuit permanent asphalte homologué

Territorialité : Europe

- **Garantie acquise au participant résidant en France, bénéficiant d'un contrat de travail français**

35 €

Capital décès 35 000 €

Capital invalidité* 90 000 €, franchise relative 10%

Indemnités Journalières 25€/Jour, payable pendant 365 jours, franchise 30 jours

**(réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle)*

- [Conditions Spéciales IA](#)
- [Conditions Générales IA](#)

Le samedi à partir de 19h,

Les amis du Challenge Honda 125 vous invitent à un Apéro



Cette année, nous ne pouvons pas , malheureusement,

vous proposer de repas en commun.